



COMMUNIQUE

Contact Presse :

Valeur D'image
Virginie DEBUISSON
Tél. : 04.76.70.93.54

Email : v.debuissou@valeurimage.com

Idénéa reçoit l'agrément « Expert CHSCT »

L'agence généraliste de conseil en ergonomie Idénéa vient d'obtenir l'agrément « expert CHSCT » (comité d'hygiène et de sécurité des conditions de travail) délivré par le Ministère du Travail. Les CHSCT peuvent maintenant avoir recours aux services d'Idénéa dans les domaines de la santé, sécurité au travail, organisation du travail et production. Cet agrément va permettre à l'agence de se consacrer à l'amélioration des conditions de travail, sujet qui demeure au cœur de ses préoccupations, et qui représente une large part des projets dont elle a la responsabilité. Cette tendance devrait d'ailleurs se confirmer en cette période tendue où l'emploi est directement concerné.

Qu'est-ce que le CHSCT ?

Le CHSCT (comité d'hygiène et de sécurité des conditions de travail) a un rôle d'information et de prévention au sein des entreprises de plus de cinquante salariés. Ces derniers peuvent le solliciter s'ils estiment qu'ils sont en danger. Le CHSCT a pour principale mission de s'assurer que le travail s'effectue dans de bonnes conditions. Son action passe par une attention accrue portée à l'organisation matérielle (charges de travail, rythme, pénibilité des charges...), l'environnement physique du travail, l'aménagement des postes de travail. Les membres du CHSCT disposent également d'un pouvoir de proposition et de décision lorsqu'ils font appel à un expert CHSCT

L'agrément CHSCT : Favoriser le dialogue et rester attentif aux conditions de travail

Les experts CHSCT interviennent dans le cadre d'une problématique définie par le CHSCT lui-même. Valable pour une période de deux ans, cet agrément va permettre à Idénéa de renforcer son implication dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail. Idénéa peut être mandaté en cas de risques graves (TMS, accessibilité...), de projets modifiant fortement les conditions de travail (licenciement, déménagement...), introduction de nouvelles technologies (mise en place de système d'information...). Le rôle de l'expert CHSCT est d'apporter un avis éclairé et de formuler des recommandations contribuant au maintien de conditions de travail optimisées, sans perdre de vue l'enjeu de compétitivité des entreprises.

Cet agrément va permettre à Idénéa d'intervenir sur les conditions de travail dans des environnements perturbés, où l'agence devra être force de conseil pour maintenir le dialogue entre la direction et les représentants des salariés en tant qu'intervenant extérieur. Il s'agira alors de porter un éclairage objectif sur les conditions de travail en analysant la situation et en proposant des solutions d'améliorations appropriées prenant en compte tous les aspects de la problématique envisagée : social, économique, technique et santé. En tant que cabinet généraliste, Idénéa est capable de capitaliser sur une expérience acquise dans des environnements variés, de façon à proposer des solutions parfaitement adaptées.

Dans quel cas avoir recours au CHSCT ?

Si les salariés estiment que leurs conditions de travail subissent des modifications qui les pénalisent, le CHSCT intervient et s'adresse à des experts CHSCT. Ces derniers interviennent principalement dans les domaines suivants.

- la santé (risque de maladies liées au travail)
- la sécurité au travail
- l'organisation du travail et de la production.

Pour en savoir plus sur l'ergonomie :

Bien trop souvent, l'ergonomie se résume dans l'esprit collectif à l'adaptation d'un produit à son utilisation finale. Or le champ d'intervention des ergonomes est bien plus vaste puisque l'ergonomie s'attache à la prise en compte du travail et aux conditions d'utilisation des bâtiments et des produits.

En tant qu'agence généraliste, Idénéa intervient sur l'ensemble des champs de l'ergonomie : conditions de travail et prévention, design produit, tests utilisateurs, interface homme/machine, architecture, mobilier et aménagement, formation et sensibilisation

Pour en savoir plus : www.idenea.fr